

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

EDM. DUVAL

Classement des titres des emprunts de la Ville de Paris en 1886 et 1892

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 134-139

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__134_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

CLASSEMENT DES TITRES DES EMPRUNTS DE LA VILLE DE PARIS EN 1886 ET 1892 (1).

EMPRUNT DE 1886.

La Ville de Paris, autorisée par la loi du 6 janvier 1898 à rembourser les obligations de l'emprunt 1886 restant à amortir, avait accordé aux porteurs desdites obligations, pour souscrire à celles du nouvel emprunt, un droit de préférence pendant le délai de trois mois, compris entre le 15 septembre et le 15 décembre 1898.

Ces opérations de remboursement, ou de conversion avec soulte, aboutissaient toutes à la caisse municipale, sollicitées par les porteurs eux-mêmes, ou par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs, de la Banque de France, des grands établissements de crédit, des agents de change, du Mont-de-Piété, etc.

Il a paru intéressant de profiter des circonstances de cette vaste opération pour connaître aussi exactement que possible le classement des titres de cet emprunt à lots.

Déjà, à l'occasion de l'échange des titres de l'emprunt de 1871, on avait pu montrer que 47 1/2 p. 100 des porteurs détenaient une ou deux unités ou moins de 6 quarts.

Mais, à cette époque, les apports des banquiers, des grands établissements de crédit, etc., avaient figuré sans qu'on se fût préoccupé — en raison des difficultés — de savoir comment ces apports étaient répartis dans la clientèle des intermédiaires en général.

Il a été possible aujourd'hui de combler en partie cette lacune, grâce à l'obligeance de notre Vice-Président, *M. Mercet*, pour les grands établissements de crédit, et de *M. Rendu*, Secrétaire général de la chambre syndicale des agents de change.

La comptabilité de la Caisse municipale, obligeamment communiquée par *M. Courbet*, receveur municipal, a donné le reste, pour les dépôts par les trésoriers généraux et le public.

On pouvait penser, en effet, que la clientèle qui s'offre — au moins pour Paris — le luxe d'un intermédiaire (banquier ou agent de change), était différente de celle qui agit elle-même, et que le classement se ressentait de cette différence.

Enfin, on a également pu savoir dans quelle proportion l'emprunt de la Ville de Paris a été souscrit en province et si le nombre de petits détenteurs est aussi considérable dans les départements qu'à Paris même.

Les proportions obtenues par le dépouillement de 350 000 titres présentés jusqu'au 16 mai 1899, sont les suivantes, pour les *unités* et les *quarts* :

TABLEAU.

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 18 octobre 1899.

	Aux guichets de la recette municipale ou chez les trésoriers généraux		Banques et établissements de crédit.		Agents de change.	
	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.
<i>Paris :</i>						
Porteurs de 1 titre	32,81	35,26	28,59	26,82	27,20	24,92
— 2 titres	17,79	19,03	18,67	20,65	26,80	30,15
— 3 titres	9,70	9,49	13,66	15,48	21,11	29,37
Porteurs de plus de 3 titres . . .	39,35	36,09	39,10	37,03	24,84	15,53
<i>Province :</i>						
Porteurs de 1 titre	44,96	49,34	27,83	28,76	23,72	31,08
— 2 titres	20,99	21,40	18,12	19,29	20,00	19,32
— 3 titres	9,03	9,56	11,33	12,39	12,55	15,12
Porteurs de plus de 3 titres . . .	25,00	19,68	42,72	39,54	43,72	34,45

L'emprunt 1886, composé de 624 375 unités et de 277 500 quarts, est ainsi classé :

A Paris :

69 675 souscripteurs possèdent . . .	477 358 titres.
40 976 — — — . . .	215 163 quarts de titre.

En province :

36 363 souscripteurs possèdent . . .	147 017 titres.
17 269 — — — . . .	62 337 quarts de titre.

La part proportionnelle de ces souscripteurs est la suivante :

A Paris :

30,83 p. 100. . . 1 titre.	30,04 p. 100. . . 1 quart.
19,55 — . . . 2 titres.	22,25 — . . . 2 quarts.
13,09 — . . . 3 titres.	16,01 — . . . 3 quarts.
37,12 — . . . plus de 3 titres.	31,38 — . . . plus de 3 quarts.

En Province :

34,72 p. 100. . . 1 titre.	38,80 p. 100. . . 1 quart.
19,43 — . . . 2 titres.	20,31 — . . . 2 quarts.
10,43 — . . . 3 titres.	11,15 — . . . 3 quarts.
35,40 — . . . plus de 3 titres.	29,70 — . . . plus de 3 quarts.

Le classement en province est encore plus divisé, et sur 100 titres :

<i>A Paris</i> , les porteurs de 1 titre détiennent. . .	4,41	<i>En province.</i> . .	8,59
— — de 2 titres — . . .	5,70	— . . .	9,61
— — de 3 titres — . . .	5,73	— . . .	7,74
— — de plus de 3 titres détiennent . .	84,12	— . . .	74,05

Sur 100 quarts :

<i>A Paris</i> , les porteurs de 1 quart détiennent. . .	5,77	<i>En province</i> . . .	10,74
— — de 2 quarts — . . .	8,47	— . . .	11,25
— — de 3 quarts — . . .	9,15	— . . .	9,27
— — de plus de 3 quarts détiennent . .	76,59	— . . .	68,72

En résumé :

Les 901 875 titres (unités et quarts) sont entre les mains de 164 283 porteurs, et sur 100 porteurs :

32,13 possèdent. . . .	1 titre.
20,27 —	2 titres.
13,03 —	3 titres.
34,53 —	plus de 3 titres.

Et dans la somme totale empruntée :

Les porteurs de 1 titre ont. . . .	5,85 p. 100
— 2 titres —	7,38 —
— 3 titres —	7,12 —
— plus de 3 titres ont .	79,63 —

En dernière analyse :

Sur 100 détenteurs de titres de l'emprunt de 1886 :

65,43 possèdent au plus 3 titres.
34,53 — plus de 3 titres.

mais les 65,43 participent pour 95 876 250 fr., soit 20 fr. 35 c. p. 100, alors que les 34,53 participent pour 181 623 750 fr., soit 79 fr. 63 c. p. 100 dans les 277 500 000 fr. empruntés en 1886.

La part des petits porteurs devrait même être encore augmentée, puisque, dans la répartition des quarts, alors qu'il eût été nécessaire de pousser la division jusqu'aux porteurs de 12 quarts équivalant à 3 unités, on s'est fâcheusement arrêté aux porteurs de 3 quarts.

Il serait presque possible d'attribuer à la catégorie des porteurs de moins de 3 unités la totalité des quarts d'obligations souscrits.

En admettant que tous les emprunts de la Ville de Paris et ceux du Crédit foncier — dont les types d'obligation ont ensemble quelque analogie — soient classés de même façon ;

Comme la dette de la Ville de Paris est actuellement d'environ deux milliards (exactement : 1 926 336 000 fr.), et celle du Crédit foncier d'un peu plus de cinq milliards ;

On peut prétendre que la très petite épargne figure pour un contingent de *un milliard et demi* dans cette somme considérable.

EMPRUNT DE 1892.

A l'occasion de l'échange des titres provisoires de l'emprunt de 1892 contre les titres définitifs, le Contrôle central des finances de la Ville de Paris a recueilli — à mesure que les porteurs se présentaient aux guichets de la Caisse municipale — des renseignements complets sur le classement de cet emprunt.

On a agi de même pour les échanges demandés en province chez les trésoriers-payeurs généraux.

Le tableau suivant donne les résultats de ce dépouillement :

Ville de Paris. — Emprunt de 1892.

ÉCHANGE DES TITRES PROVISOIRES CONTRE LES TITRES DÉFINITIFS

Situation au 13 septembre 1899.

NOMBRE D'OBLIGATIONS DÉPOSÉES par porteur.	NOMBRE DE DÉPOSANTS				NOMBRE DE TITRES échangés.	
	PARIS		DÉPARTEMENTS — TRÉSORIERS GÉNÉRAUX			
	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.
1	3 083	1 061	3 940	587	7 023	1 648
2	2 432	890	2 255	403	9 374	2 586
3	1 135	1 320	922	187	6 171	4 521
4	1 653	379	1 546	197	12 796	2 304
5	707	181	561	91	6 340	1 360
6	592	368	384	76	5 856	2 664
7	281	80	167	27	3 136	749
8	459	98	293	52	6 016	1 200
9	160	102	112	26	2 448	1 152
10	465	103	400	61	8 665	1 640
11	111	35	79	15	2 090	550
12	193	61	143	23	4 092	1 008
13	79	25	49	14	1 664	507
14	103	15	67	5	2 450	280
15	135	23	81	18	3 240	690
16	78	21	60	10	2 268	496
17	45	7	30	3	1 275	170
18	56	14	33	7	1 656	373
19	36	4	27	9	1 197	247
20	157	31	139	26	5 920	1 140
25	204	44	120	32	8 200	1 900
30	128	36	94	23	6 660	1 770
40	125	26	96	43	8 840	2 760
50	92	21	76	17	8 400	1 900
60	64	13	42	5	6 360	1 080
70	36	9	23	6	4 130	1 050
80	25	4	13	5	3 040	720
90	11	2	13	8	2 160	900
100	81	25	65	8	14 600	3 300
	12 735	5 003	11 838	1 984	156 067	40 670
Crédit foncier	6 338	1 145	»	»	6 338	1 145
Crédit industriel	6 823	1 455	8	2	6 831	1 457
Banque de France	25 070	2 465	4 504	358	29 574	2 823
Crédit Lyonnais	39 074	9 057	23 457	3 526	62 531	12 583
Société Générale	23 095	6 706	2 056	470	28 151	7 176
Comptoir d'escompte	9 556	3 487	2 554	587	12 140	4 074
Agents de change et banquiers divers	49 695	8 166	8 717	867	58 412	9 533
	175 416	37 964	58 134	7 794	360 044	79 461
TOTAUX GÉNÉRAUX	274 328 porteurs de				439 503 titres	

Nous n'avons pu malheureusement comparer dans les deux emprunts le nombre des porteurs de 4 titres ; nous aurions vu assurément que, en 1892, ce sont ces porteurs qui, en grossissant les résultats des détenteurs de 3 titres et plus, ont abaissé le nombre des porteurs de la catégorie inférieure. La comparaison pour Paris entre les porteurs de 3 quarts est édifiante à cet égard.

Les chiffres de ce tableau sont, en outre, intéressants à consulter en ce qu'ils semblent démontrer que les souscripteurs primitifs ont gardé leurs titres, qu'ils n'ont pas souscrit en vue de réaliser la prime à laquelle généralement ces émissions donnent lieu, mais qu'ils ont cherché à obtenir le plus grand nombre de ces valeurs pour les conserver.

Les opérations faites par l'entremise des banques et agents de change y sont inscrites en masse ; on peut y appliquer les proportions résultant de constatations de l'emprunt de 1886, car, en ce qui concerne les échanges directs, ces proportions sont à peu près semblables dans les deux emprunts, sauf en ce qui concerne les porteurs d'une unité, dont le nombre est un peu plus faible en 1892 qu'en 1886.

En effet, pour cette émission, il avait été décidé que les souscriptions de 4 unités ou de 3 quarts ne seraient pas réduites ; les souscripteurs se sont alors ingénies pour obtenir un certain nombre de certificats de 4 unités ou de 3 quarts, et ils présentent aujourd'hui à l'échange les titres qu'ils ont ainsi pu réunir.

Cette pratique explique pourquoi les porteurs de 4 unités ou d'un multiple de 4 unités, de 3 quarts ou d'un multiple de 3 quarts sont en plus grand nombre que ceux qui les avoisinent.

On relève également ce fait qu'un certain nombre de porteurs détiennent plus de 100 quarts d'obligations.

Cette émission de 1892 comprend 588 235 numéros ; sur ce nombre, 114 379 ont été libérés par anticipation et ne figurent pas dans nos calculs ; les 473 856 restants comprennent 448 112 unités et 102 976 quarts. C'est sur ces derniers chiffres que nos proportions sont établies.

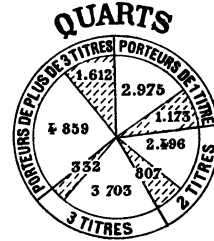
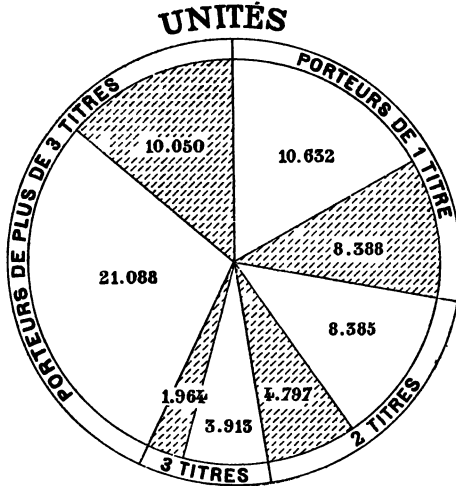
En terminant, nous rapprochons les résultats généraux des deux emprunts pour montrer que le classement en est fait à peu près dans les mêmes conditions :

Unités.				Quarts.			
		1886	1892			1886	1892
A Paris :							
p. 100				p. 100			
Souscripteurs de 1 titre	30,83	24	Souscripteurs de 1 quart	30,04	21		
— 2 titres	19,55	19	— 2 quarts	22,25	18		
— 3 titres	13,09	9	— 3 quarts	16,01	26		
— plus de 3 titres .	37,12	48	— plus de 3 quarts .	31,38	34		
En province :							
Souscripteurs de 1 titre	34,72	33	Souscripteurs de 1 quart	38,80	30		
— 2 titres	19,43	19	— 2 quarts	20,31	20		
— 3 titres	10,43	8	— 3 quarts	11,15	9		
— plus de 3 titres .	35,40	40	— plus de 3 quarts .	29,70	40		

Edm. DUVAL.

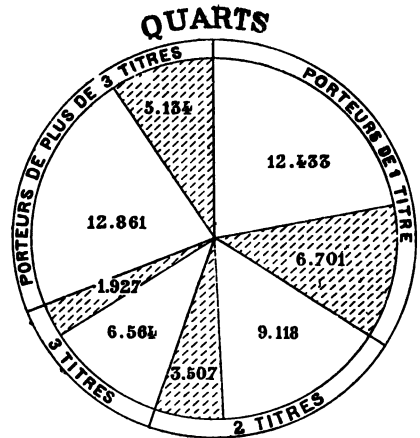
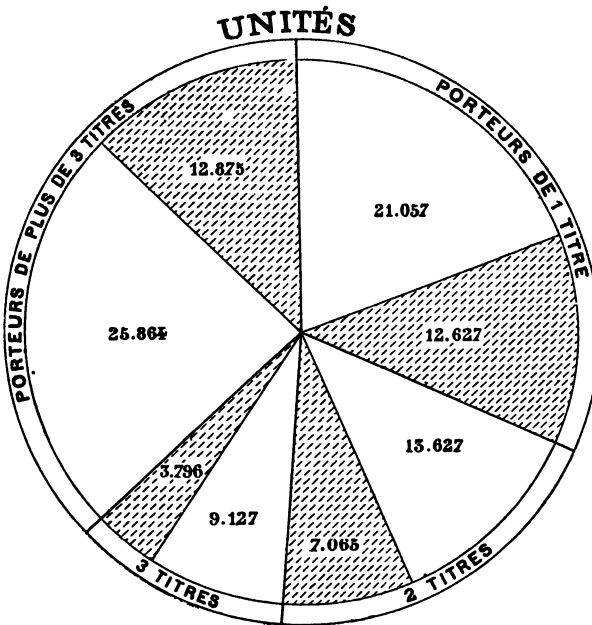
VILLE DE PARIS

Emprunt de 1892.



Paris Province

Emprunt de 1886.



Paris Province